

DEMANDE

D'AIDE MOBILI-PASS®

Prêt pour mobilité professionnelle

[2012]

Date d'envoi du dossier :

Date limite de retour au Gic :

À COMPLÉTER PAR L'EMPRUNTEUR**EMPRUNTEUR**

Nom

Prénom

EMPLOYEUR

Raison sociale

Adresse

Numéro de SIRET | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MOBILI-PASS®**L'AIDE MOBILI-PASS® VOUS AIDE À FAIRE FACE AUX DÉPENSES RÉSULTANT D'UN CHANGEMENT DE LOGEMENT POUR RAISONS PROFESSIONNELLES.**

Il s'agit d'une aide, d'un montant de 3 000 € à 3 500 € maximum selon la zone géographique d'arrivée du salarié. Ce prêt à 1% (TAEG*), remboursable en 36 mois maximum, sert à financer 4 mois de double charge de logement et certaines autres dépenses liées au changement de logement (frais d'agence, frais de notaire relatifs à un bail notarié...). Exemple : pour 3 000 € empruntés sur 36 mois, mensualités de 84,62 €. Montant total à rembourser par l'emprunteur : 3 046,50 €.

En revanche, l'aide MOBILI-PASS® ne finance ni les frais de déménagement, ni les frais d'hôtel.

- ♦ Le demandeur :
 - doit être salarié, non saisonnier, en CDI ou CDD, d'une entreprise assujettie à Action Logement (anciennement 1% Logement),
 - est tenu de changer de résidence ou d'avoir une seconde résidence suite à une embauche ou une mutation et de devenir locataire sur le site d'arrivée.
- ♦ La distance entre l'ancien et le nouveau domicile doit être supérieure ou égale à 70 kms.
- ♦ La demande doit être présentée dans les six mois à compter de l'embauche (ou de la fin de la période d'essai) ou du changement de lieu de travail. Seules les dépenses engagées au plus tôt 3 mois avant le changement de lieu de travail, et au plus tard 6 mois après, peuvent être remboursées.
- ♦ Une aide MOBILI-PASS® ne peut être accordée que tous les 2 ans. Une seule aide MOBILI-PASS® est accordée par ménage.
- ♦ **Le demandeur doit au préalable rembourser tout prêt Action logement (anciennement prêt 1% Logement) précédemment accordé pour le logement du site de départ.**

**Complétez lisiblement les pages 2 et 3 de ce document.
Joignez les justificatifs demandés en page 4.**

*T.A.E.G. : Taux Annualisé Effectif Global.

Sous réserve d'acceptation du dossier de demande de prêt par le Gic et après expiration du délai de rétractation de 14 jours.

À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

	BÉNÉFICIAIRE	CO-BÉNÉFICIAIRE
	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.
Nom - Prénom		
Nom de jeune fille		
Date de naissance	_ _ / _ _ / _ _ _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
Code postal et Ville de naissance	_ _ _ _ _ _____	_ _ _ _ _ _____
Tél. personnel	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Tél. professionnel	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E-mail		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> pacsé <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> séparé	<input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> veuf

Adresse d'origine _____
 Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____
 Propriétaire Charges d'emprunt mensuelles _____ €
 Locataire Loyer C.C. _____ €

Nouvelle adresse _____
 Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____
 A compter du |_|_|_|_|_|
 Distance la plus courte entre cette nouvelle adresse et la précédente _____ Kms
 Propriétaire Locataire Loyer C.C. _____ €

Avez-vous une demande d'aide LOCA-PASS® ou d'autres prêts Action Logement en cours au Gic ? oui non
 Pour l'ancien logement Pour le nouveau logement

EMPLOYEUR DU DEMANDEUR

Ancien lieu de travail _____
 Société _____
 Adresse _____
 Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Nouveau lieu de travail _____
 Société _____
 Adresse _____
 Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Motif du changement de lieu de travail Mutation Embauche Formation (dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi)
 Poste occupé suite à la mutation ou l'embauche _____
 Date de changement de lieu de travail, de l'embauche ou du début de la formation |_|_|_|_|_|
 Avez-vous une période d'essai oui non durée : _____

À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

DÉPENSES PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Sur le site de l'ancien domicile

Montant

- Frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement : €
- Frais de main levée d'hypothèque : €
- Indemnités de remboursement anticipé de prêts consécutives à la vente du logement : €
- Frais et émoluments de notaire à la charge du vendeur : €

Sur le site du nouveau domicile

- Frais d'agence pour la recherche d'un logement en location : €
- Frais d'établissement de contrat de bail : €
- Emoluments de notaire relatifs à un bail notarié (hors droits d'enregistrement) : €

Double charge de logement (hors hôtel ou location saisonnière)

- Frais de double charge -> prise en compte du loyer sur le site du nouveau domicile uniquement : €
- Pour la période du | ___ | ___ | _____ | au | ___ | ___ | _____ |

TOTAL (RÉSERVÉ AU GIC) €

En cas d'accord du Gic pour une aide MOBILI-PASS® sous forme de prêt, je souhaite rembourser cette aide sur une durée de : 6 mois 12 mois 18 mois 24 mois 30 mois 36 mois

Le Gic se réserve le droit de réduire la durée demandée pour obtenir des mensualités de remboursement supérieures à 20 €. Des intérêts intercalaires vous seront demandés en cas de débloques successifs.

Je soussigné, (Nom du demandeur)
atteste l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, certifie sur l'honneur ne pas effectuer de demandes d'aide MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL/CCI et ne pas présenter au Gic des dépenses déjà prises en charge par mon employeur.

Je certifie aussi ne pas avoir bénéficié d'une aide MOBILI-PASS® pour une précédente embauche, mutation ou formation (dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi) datant de moins de 24 mois, ne pas avoir déposé de dossier auprès de la Commission de surendettement de la Banque de France en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ou ne pas bénéficier d'un tel plan au moment de la demande d'aide MOBILI-PASS®, ne pas avoir d'échéances impayées sur une autre aide Action Logement accordée pour un précédent logement.

Toute omission ou déclaration inexacte des emprunteurs dans tout document rempli lors de la constitution du dossier de demande d'aide MOBILI-PASS® entraînera l'exigibilité immédiate des sommes versées par le Gic. Le Gic se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le

Signature

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

T.S.V.P.

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

PIÈCES À JOINDRE DANS TOUS LES CAS

- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale, passeport, carte de séjour) du bénéficiaire et du co-bénéficiaire
- Copie du contrat de travail
ou lettre d'engagement ou attestation de mobilité professionnelle établie par l'employeur (précisant le lieu de travail, la date d'embauche ou de mutation) et la durée de la période d'essai, le cas échéant)
ou attestation d'envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi
- Dernier bulletin de salaire relatif à votre nouvel emploi
- RIB
- Copie du bail de votre nouveau logement
- La demande et l'autorisation de prélèvement automatique datée et signée
- Justificatif de domicile relatif à votre ancien logement

PIÈCES À JOINDRE SELON LES DÉPENSES FINANCIÉES

Frais de double charge de loyer (4 mois de loyer et charges locatives sur le site du nouveau domicile) :

- Quittances **originales** de loyer, charges de copropriété ou tableau d'amortissement des prêts en cours afférents à l'**ancien logement**
- Quittances **originales** de loyer afférentes au **nouveau logement**
- Copie du titre de propriété ou du bail de votre ancien logement
- Relevés de compte faisant apparaître l'échéance de prêt immobilier en cours sur votre ancien logement

Dépenses engagées sur le site de l'ancien domicile :

Factures originales, portant la mention « acquittée » et/ou attestation des organismes prêteur des pièces suivantes :

- Frais d'assistance à la mise en location ou à la vente de votre ancien logement
- Frais de main levée d'hypothèque
- Indemnités de remboursement anticipé de prêts consécutives à la mise en vente de votre logement
- Copie du titre de propriété ou du bail de votre ancien logement

Dépenses engagées sur le site du nouveau domicile :

Factures originales, portant la mention « acquittée » et tamponnées des pièces suivantes :

- Frais d'agence pour la recherche d'un logement en location ayant abouti
- Frais d'établissement d'un contrat de bail
- Emoluments de notaire relatifs à un bail notarié

Les renseignements demandés dans le présent dossier sont obligatoires, la non-réponse pouvant entraîner le refus de l'aide demandée.

Les informations recueillies ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC.

Conformément à l'article 38 de la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, un droit d'accès et de rectification auprès du Gic vous est garanti pour les informations vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions commerciales d'autres entités ou service du groupe Gic. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse et n° de dossier à GIC, Direction Marketing, 108 AVENUE GABRIEL PÉRI 93586 SAINT OUEN CEDEX.

© AIDE MOBILI-PASS est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés

